

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES****Extrait du Registre  
des délibérations du Conseil Communautaire  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON****SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents :* MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

*Absents excusés :* SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEoud, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

*Absent représenté :* MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N° 2025/254 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)  
2026–2029**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** la convention territoriale globale (CTG) 2022–2025 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les partenaires du territoire de la Communauté de Communes du Serre-Ponçon ;

**Vu** la proposition de renouvellement de la CTG pour la période 2026–2029 ;

**Vu** l'avis favorable de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes ;

**Considérant** que la CTG constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ;

Considérant que cette démarche contribue à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;

**Considérant** que la nouvelle convention 2026–2029 intègre également les thématiques de la prévention santé et du logement, afin de renforcer la cohérence des politiques locales en faveur des habitants du territoire ;

**Considérant** la volonté commune des partenaires de poursuivre cette coopération au service du développement social local ;

Il convient d'approuver la convention jointe en annexe et d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le principe du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026–2029.
  - **D'APPROUVER** la liste des partenaires signataires de la convention, à savoir :
    - la Communauté de Communes du Serre-Ponçon (CCSP),
    - la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS),
    - le Département des Hautes-Alpes,
    - les communes membres de la CCSP,
    - le SIVU "Les Loulou's",
    - et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Embrun.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale 2026–2029 ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'action élaboré conjointement avec les partenaires de la CTG et de rendre compte périodiquement de son avancement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,  
  
Chantal EYMEoud